

**Mémoire de la Table de Concertation en Environnement de Portneuf<sup>1</sup>**  
**Dans le cadre du BAPE**  
**Le 20 février 2003**

-----

**1. Introduction :**

Nous remercions le Bureau d'Audience publique sur l'Environnement d'être réceptif au dépôt de notre mémoire. Ce dernier nous permet d'exprimer nos préoccupations par rapport à la production porcine mais aussi, et surtout, nos attentes par rapport aux résultats des analyses de la commission. La Table de Concertation en environnement de Portneuf est très concernée par le dossier. L'un des ses membres la représente depuis quelques années comme président du comité consultatif agricole de Portneuf et la Table est présente au comité régional qui travaille à l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI) et sur la révision du schéma d'aménagement de la MRC. Ainsi, la Table apprécie pouvoir exprimer ses attentes et échanger sur sa position qu'elle énonce brièvement ci-dessous mais qu'elle est prête à soutenir lors du dépôt du mémoire ou lors d'échanges ultérieurs si la présidente et les commissaires le jugent utile.

La position de la Table dans ce mémoire s'articule autour des trois axes majeurs suivants:

- **Une réforme complète de la gestion du territoire en milieu agricole;**
- **Un renforcement des pouvoirs sur la Santé publique;**
- **La cohabitation harmonieuse des usages.**

Avant d'élaborer sa position, la Table présentera un sommaire de l'état de situation de la production porcine dans Portneuf et fera ressortir un bilan des principaux aspects visant la qualité de l'eau sur son territoire à partir des nombreuses données scientifiques disponibles actuellement. La Table tient à mentionner qu'elle s'est dotée d'une politique environnementale appuyée sur quatre grands principes que l'on retrouve ci-dessous :

**1<sup>er</sup> principe : Protéger l'environnement dans une perspective de développement durable.**

**2<sup>ème</sup> principe : Favoriser la biosécurité.**

**3<sup>ème</sup> principe : Favoriser une gestion intégrée**

**4<sup>ème</sup> principe : Favoriser l'accessibilité et la diffusion d'une information juste.**

Ces principes viennent appuyer les décisions et orientations de la Table en matière de protection de l'Environnement. Une brève description de chacun de ces principes ainsi que la définition de sa mission et de la portée de son mandat se retrouvent dans l'annexe 1.

Nous tenons à signaler aux lecteurs que nous avons inséré à l'annexe 3 une carte (tirée de BAPE, 2000) pour leur permettre une meilleure compréhension du territoire lors de certains extraits.

---

<sup>1</sup> Linda Auclair, Mysheline Bouchard, Armand Caron, Richard Côté, Mario Denis, Lionel Gauvin, Michel Lepage, Alain Rousseau, Hermann St-Amand, Anouk Thibault, Éric Trudel et la précieuse collaboration de Stéphanie Poiré.

## **2. État de situation dans Portneuf :**

### **2.1. Portrait du développement de l'industrie porcine dans Portneuf**

La production porcine est répartie entre dix sites exploités par six producteurs, dont deux intégrateurs. Ainsi, 40 000 porcs sont produits annuellement par un nombre restreint d'entreprises agricoles. L'industrie porcine s'est implantée dans une première vague au début des années 1980, suivi par les groupes intégrateurs vers 1990. L'industrie porcine ne s'est pas manifestement développée depuis les dix dernières années : deux nouvelles entreprises se seraient ajoutées. De façon générale, l'alimentation des porcs est importée tandis que l'épandage des lisiers est effectué sur les cultures de pomme de terre (données du MAPAQ).

### **2.2 La concentration des entreprises**

La MRC de Portneuf connaît parallèlement une décroissance du nombre d'unités animales, situation attribuée à la mise à l'encan des troupeaux de vaches laitières. Ce mouvement associé à la concentration des entreprises libère des surfaces agricoles qui deviennent ainsi des superficies consacrées aux cultures céréalières : surfaces qui se trouvent alors labourées annuellement. Ces pratiques agricoles s'accompagnent des conséquences qui affectent directement la qualité de l'eau, la qualité des sols et de l'environnement : l'érosion, le compactage et la surfertilisation (données du MAPAQ, données privées).

### **2.3 Pratiques agricoles et sensibilité des sols**

La production porcine est généralement associée à la culture du maïs. Dans Portneuf, elle est aussi liée à la culture de la pomme de terre. Or, indépendamment de la production porcine, la culture du maïs (Berthiaume R., Bouchard C., Rosen M.A., 2001; Giroux I., Duchemin M., Roy M., 1997; Pimentel D., 1991) et la culture de la pomme de terre sont connues pour leurs impacts négatifs sur la qualité de l'eau : de la contamination à la pollution, selon les régions.

Dans la MRC de Portneuf, plusieurs études ont démontré une atteinte à divers degrés de la nappe phréatique (Levallois P., Thériault M., Rouffignat J., Tessier S., Landry R., Ayotte P., Girard M., Gingras S., Gauvin D., Chiasson C. 1998; Paradis D. 1997).

Lorsqu'il s'agit des cycles de production porc-lisier-maïs et porc-lisier-pomme de terre, il n'est plus question que de risque potentiel pour l'environnement, il faut comptabiliser des impacts connus. Ces études d'impacts environnementaux concernent évidemment la densité actuelle de production agricole sur le territoire. Aussi, indépendamment du nombre d'unités animales et de la superficie du territoire exploité à des fins agricoles, la capacité de support du milieu et des sols aux pressions exercées doit devenir un critère d'évaluation incontournable dans les perspectives de développement durable. Il faut donc essentiellement s'interroger sur la capacité de support du milieu et des sols de accueillir une projet de production ou d'intensification des activités agricoles, et plus particulièrement

d'une production porcine, selon le mode de pratique proposé par les agriculteurs ou les intégrateurs.

## 2.4 Portrait de la qualité de la ressource eau dans Portneuf

Un projet pilote de cartographie hydrogéologique a été initié en 1995 dans la MRC de Portneuf en partenariat avec la Commission géologique du Canada (CGC-Québec), l'institut national de recherche scientifique (INRS-Géoressources) le ministère de l'Environnement et de la Faune (MEF), l'Université Laval et la MRC de Portneuf. Cette cartographie a permis de caractériser la ressource en eau souterraine. On y a constaté (Fagnan N., Bourque E., Michaud Y., Lefebvre R., Boisvert E., Parent M., Martel R. 1999) un problème de contamination agricole dans certains secteurs des complexes deltaïques par la présence de nitrates en concentration élevées (supérieures à la norme de  $10\text{mg-N.L}^{-1}$ ). De plus, il n'est pas rare que les recommandations portant sur les concentrations des paramètres d'ordre organoleptique soient dépassées. On y mentionne que les complexes deltaïques sont les unités aquifères les plus productives et exploitées dans la MRC ainsi que celles qui ont la meilleure qualité d'eau. **Elles sont cependant vulnérables à la contamination agricole.** Toujours dans ce même article il est mentionné « qu'au cours des 20 dernières années, les activités agricoles et industrielles ont contribué à l'augmentation du potentiel de contamination des eaux souterraines et, dans certains cas, à la détérioration de la qualité (Crow et Milburn, 1995; MEF, 1989; Paradis et al., 1991; Giroux, 1993; Beak consultants Ltd., 1986). **La ressource en eau souterraine doit être mieux gérée et protégée.**» Finalement, des dépassements de concentration maximales acceptables (CMA) ont été également identifiés pour les nitrates + nitrites, les fluorures et le plomb. De plus, en 1990, une étude du Menv Paradis D. et al, (1991) démontrait que **63 % des 70 puits** étudiés avaient des concentrations **supérieures à 3 mg/l** et **41% des puits excédaient 10 mg/l** d'azote.

L'eau des complexes deltaïques est très peu minéralisée et elle est sujette à la contamination agricole. L'effet des pratiques agricoles a déjà été identifié et étudié par le ministère de l'Environnement et de la Faune du Québec (Paradis, 1997; Giroux, 1995; Paradis et al. 1991). Cette contamination est aussi démontrée, lors de la présente étude (Fagnan N., Bourque E., Michaud Y., Lefebvre R., Boisvert E., Parent M., Martel R. (1999) par des résultats des analyses en  $\text{NO}_3+\text{NO}_2$  des échantillons d'eau prélevés dans les puits situés à proximité des cultures intensives de pommes de terre ou de maïs où l'utilisation d'engrais chimiques est importante. Dans cette étude, 33 recherches sont citées en références.

La Table tient aussi à mentionner que la corporation d'aménagement et de protection de la rivière Ste-Anne (CAPSA) tient le 22 février prochain une rencontre régionale d'information sur ses activités. Cette rencontre est ouverte au public. De plus, elle présentera au cours du mois de mai prochain un document portant sur la caractérisation faite sur son bassin versant et qui fera état des différentes études, recherches scientifiques et travaux de caractérisation du bassin. Déjà nous savons que certains secteurs sont davantage atteints par la pollution.

Comme autre exemple, nous présentons des travaux sur le bassin versant de la rivière aux Pommes. Les résultats sont assez explicites.

Tributaire de la rivière Jacques-Cartier, la rivière aux Pommes a été le sujet d'un suivi volontaire de la qualité de l'eau et de l'habitat en 2002. Ce projet s'inscrit comme une suite donnée à l'étude (Hébert, 1997) réalisée par le ministère de l'Environnement et de la Faune (direction des écosystèmes aquatiques) sur la qualité des eaux du bassin versant de la rivière Jacques-Cartier, qui signalait une dégradation en aval de la confluence de la rivière Jacques-Cartier et de la rivière aux Pommes : augmentation des concentrations de phosphore et d'azote, contamination bactériologique et conductivité.

#### Le phosphore

Sur dix stations échantillonnées, six stations présentent une fréquence de dépassement du critère de qualité de 0,03 mg/l de phosphore variant entre 50% et 90%. Ces résultats indiquent que le cours d'eau est sensible au phénomène d'eutrophisation.

#### Les nitrites et nitrates

La fréquence de dépassement de l'indicateur de surabondance pour les nitrites et nitrates a été dépassée dans 100% des cas pour cinq stations sur les dix échantillonnées et dans plus de 33% des cas des échantillons pour quatre autres stations.

La variabilité et certains résultats en période d'étiage laisseraient supposer que la rivière aux Pommes est alimentée par une nappe phréatique contaminée. Ces résultats confirment les études antérieures sur les puits individuels (Paradis, 1997; Levallois, Thériault et al., 1998) sur le territoire du bassin versant.

Les résultats obtenus à l'une de ces stations correspondraient, lorsque converti en épandage annuel, à l'épandage de 1 022 kg/km<sup>2</sup>. Cette valeur correspond à un territoire sur lequel s'exerce une culture intensive, soit entre 200 et 1 700 kg/km<sup>2</sup>, (Gangbazo G., Babin F., 2000). Portant, dans le bassin versant de la rivière aux Pommes, seulement 22% du territoire est exploité pour l'agriculture alors que 68% y est forestier. Cette répartition 22/68 pourrait être un modèle de bonne gestion du territoire, et pourtant... ces résultats font la démonstration de la nécessité de considérer la sensibilité des sols aux activités d'exploitation du territoire et la proximité des cours d'eau et de faire une gestion intégrée de ces différents usages. Car, toute activité pratiquée sur un territoire donné a des répercussions sur la qualité de l'eau qui s'y écoule.

Finalement, nous désirons soumettre à la connaissance de la présidente et des commissaires un document ayant pour titre « Rapport sur les impacts de la production porcine sur la faune et ses habitats » réalisé par la Société de la faune et des parcs du Québec et publié en décembre 2002. Nous supportons les préoccupations de la Société des Faunes et des parcs du Québec au regard des impacts de la production porcine et plus encore ses recommandations (pistes de travail) pour l'agriculture et la production porcine qui viennent appuyer les nôtres particulièrement en rapport avec le principe de précaution ainsi que par

l'approche de gestion par bassin versant. De plus nous souscrivons à l'écoconditionnalité, à la biodiversité du milieu, à la protection des cours d'eau et à la mise en place de suivis et d'indicateurs pour assurer le développement durable axé sur la protection de l'environnement.

Nous appuyons complètement les faits et recommandations mentionnés dans ce rapport. On y retrouve 198 recherches scientifiques citées en référence. Nous tenons en même temps à les féliciter pour la production de ce rapport.

---

### **3. Notre position**

La prochaine section vient soutenir chacun des trois principaux axes majeurs qui constituent notre position.

#### **3.1 Une réforme complète de la gestion du territoire en milieu agricole :**

La Table de concertation est présente depuis plusieurs années au comité consultatif agricole de Portneuf et elle est représentée depuis près d'un an sur les travaux de révision du schéma d'aménagement sur l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire (RCI et loi 182) pour Portneuf. De plus, la Table s'intéresse à plusieurs dossiers reliés au mandat actuel du BAPE. Elle connaît les positions de plusieurs comités de citoyens dont plus d'un ont tenu les manchettes au cours des dernières années sur leurs positions sur l'industrie porcine. De plus, elle discute régulièrement avec plusieurs représentants locaux de l'UPA et a participé à plusieurs rencontres d'informations et d'échange sur le sujet. Nos propos s'appuient sur plusieurs études scientifiques dont quelques unes parmi plus importantes sont citées en référence à la fin du document.

La Table de concertation en environnement de Portneuf soutient une réforme complète de la gestion du territoire en milieu agricole. Elle est d'avis que la gestion actuelle du territoire basée sur les notions de distances séparatrices est désuète car elle ne tient pas compte des nombreux facteurs qui doivent être considérés pour assurer une gestion environnementale du territoire où se pratique l'agriculture. Elle propose le remplacement de ce mode de gestion par des concepts beaucoup plus intégrés qui tiennent compte d'un plus grand nombre de facteurs dont la variété des pressions exercées sur l'environnement par les différents usages en plus de permettre une gestion localisée en fonction des données scientifiques connues et acceptées par l'ensemble de la population. La Table de concertation en environnement propose donc la gestion par bassin versant comme modèle de gestion du territoire. Ce mode de gestion qui est mis de l'avant dans le cadre de la politique nationale de l'eau du Québec (Ministère de l'Environnement, 2002), permettrait entre autres de soutenir l'établissement d'élevage porcin non sur des données incomplètes qui ne tiennent compte que de distances séparatrices sans égard à la contamination lié à l'eau, mais sur des données scientifiques, contrôlées et mises à jour régulièrement par les gestionnaires du bassin versant qui représentent l'ensemble des citoyens selon une représentation des différents usages. Il est inadmissible de poursuivre une gestion des permis axés sur la

simple notion de distances séparatrices qui ne répond plus au bien commun de l'ensemble des citoyens. Elle ne peut soutenir non plus l'effort de rigueur scientifique que tente de réaliser l'UPA et ses membres par une gestion plus scientifique des établissements agricoles. Force est de constater que si la science soutient la production agricole, elle n'est encore que très peu présente en terme de protection environnementale et le mode d'attribution actuelle des permis le démontre lamentablement. En effet, il n'est pas difficile d'obtenir un permis de produire si l'on respecte les distances séparatrices et ce, même si la nappe phréatique est complètement polluée. La Table de concertation considère cette situation inadmissible.

Ainsi la Table observe que dans Portneuf le concept de gestion par bassin est porteur de solutions d'avenir. Actuellement trois organismes soucieux de la gestion par bassin versant ont pris en charge le développement durable de leur rivière et ont mis en place des échanges réguliers entre les principaux acteurs impliqués. Ce sont la corporation de la restauration de la rivière Jacques Cartier (CRJC). Le corporation d'aménagement et de protection de la rivière Ste-Anne (CAPSA) et la Société d'aménagement et mise en valeur de la Batiscan et de ses affluents (SAMBA). En particulier le comité d'aménagement et de protection de la rivière Ste-Anne (CAPSA) a plusieurs années d'expérience et un grand nombre de projets à son actif. Elle regroupe des membres qui représentent plusieurs types d'usages et plusieurs agriculteurs en particulier. La CAPSA présentera (22 février 2003) à la population de Portneuf l'ensemble des travaux réalisés ces dernières années. La CAPSA s'apprête à publier d'ici mai 2003 son rapport sur les données actuelles de caractérisation du bassin versant de la rivière Ste-Anne.

Nous croyons que ce type de gestion offre à l'ensemble des usagers :

- Un lieu de rencontres et de partage d'informations sur une base régulière;
- Une appropriation d'un mode de pensée axée sur une gestion scientifique et objective du territoire;
- Une appropriation et une compréhension élargie des problèmes et des réalités de chacun des usagers;
- Une approche qui vise une augmentation graduelle de la conscience des différents enjeux;
- Un lieu de rencontres visant à favoriser une cohabitation harmonieuse du territoire.

Mais en plus de tous ces avantages et c'est peut-être son atout principal, la gestion par bassin versant a comme objectif une connaissance scientifique de son territoire basé sur des données précises et ciblées qui sont mises à jour régulièrement. Ainsi elle permet un découpage beaucoup plus fin du territoire en fonction des différentes contraintes exercées sur l'environnement. Elle permet une gestion localisée du territoire. Voilà pourquoi la Table est convaincue que la gestion par bassin versant est l'une des meilleures pistes de solutions aux problèmes rencontrés par la production porcine et pour toute la production agricole et industrielle sur le territoire québécois.

Sans ce changement, et une réforme en profondeur de la gestion du territoire, il n'est pas possible de régler les problèmes posés par l'industrie porcine. De plus, la gestion par bassin versant permettrait de centraliser les émissions de permis en s'appuyant sur les différentes instances dont le ministère de l'Environnement, le ministère des Pêcheries et alimentation, le

ministère des ressources naturelles, la commission de la protection du territoire agricole, le ministère de la Santé publique, etc.

Dans un second point majeur de son argumentaire sur cette réforme, la Table est d'avis que les problèmes de production porcine sur le territoire sont engendrés non pas par une production porcine à dimension humaine mais par l'industrie porcine. Sans soutenir les points que vous devez connaître sur la modification des programmes de subventions qui ont causé la mort d'un grand nombre de petites productions porcines et pavées la voie à la grande industrie porcine, nous désirons porter votre attention sur ce qui suit :

- D'abord nous sommes d'avis que si les agriculteurs veulent entrer dans le secteur des industries, ils devront se comporter comme tels et faire face aux mêmes types de lois et les normes industriels qui gèrent les industries;
- Nous sommes d'avis qu'ils soient contraints de gérer, tout comme les industries, leurs intrants et leurs extrants;
- Nous sommes d'avis que l'industrie porcine ne doit plus épandre leurs extrants sur une très grande partie du territoire mais qu'elle doit se tourner vers des solutions environnementales appuyées une gestion écologique des déchets en fonction de normes « ISO » qui seraient à élaborer sur le même principe que celles qui régissent les différents secteurs industriels.

La Table de concertation en environnement de Portneuf est d'avis qu'une réforme complète de la gestion du Territoire passe par la reconnaissance que la production industrielle porcine doit être reconnue comme un véritable secteur industriel et que, pour cette industrie, soient élaborés des normes et réglementations qui seraient régis par les mêmes lois que le secteur industriel. Par exemple, bien que le nouveau règlement sur les exploitations agricoles demande la réalisation d'un plan agroenvironnemental de fertilisation qui tient effectivement compte de la concentration en phosphore des sols pour déterminer les doses d'épandage des engrais de ferme (<http://www.menv.gouv.qc.ca/sol/agricole/index.htm>), la Table fait remarquer à la Commission que peu et pour ne pas dire aucun contrôle n'est réalisé pour assurer le respect du plan. Dans le cadre de plusieurs rencontres auxquelles certains membres de la Table ont participé, la raison principale énoncée pour expliquer cette lacune est le manque de temps des professionnels qui arrivent à peine à réaliser la conception des plans.

De son côté, l'industrie doit pour sa part démontrer avec rigueur qu'elle respecte les normes. Elle s'appuie ainsi sur du personnel compétent régie par leur corporation professionnelle. Pour palier à la lacune actuelle du respect du plan, la Table est d'avis que le Gouvernement pourrait exiger la signature d'un professionnel non seulement pour l'élaboration du plan agroenvironnemental mais aussi sur son application de façon à s'assurer du respect des lois et normes qu'il dicte.

De plus, il est donc impératif que l'ensemble des agriculteurs soient tenus de respecter ces normes. Ainsi, tout comme l'industrie qui est tenue de rehausser ses pratiques de gestion pour répondre aux nouvelles normes adoptées, tous les agriculteurs devraient aussi être tenus de respecter les nouveaux standards exigés et adoptés légalement. Il est compréhensible que le secteur agricole puisse bénéficier d'un délai pour s'y conformer

comme il l'est déjà mentionné dans le nouveau règlement sur les exploitations agricoles. Cependant ce délai devrait être très précis et respecté.

La Table est aussi d'avis de reconnaître et même d'encourager plutôt l'établissement de productions porcines à dimension humaine (petites productions) qui seraient régies par des normes environnementales qui garantiraient le développement durable axé sur la protection de l'environnement. Il est tout aussi nécessaire d'identifier des indicateurs de gestion et de mesure du développement durable et de s'assurer de leur contrôle.

### **3.2 Un renforcement des pouvoirs de protection de la santé publique;**

La Table de concertation en environnement de Portneuf est d'avis que la Santé publique doit primer sur toute entreprise agricole ou industrielle au Québec. Le respect de la santé et de la vie en générale doit être au-dessus de tout pouvoir financier ou motivations pécuniaires. Rien ne doit remettre en question le droit à la santé de tout être humain.

Nous tenons ici à mentionner que près de 70 % de la population de Portneuf (Rouffignat J et al, chapitre 1 ; Levallois P. et Landry R., 2000) se dit préoccupée par les problèmes de dégradation environnementale. Toujours selon les mêmes sources, les résidents en milieu urbain (Donnacona, St-Basile-Sud et Pont-Rouge) se préoccupent d'avantage des problèmes de qualité de l'air tandis que les résidents de St-Basile et de St-Ubalde sont plus préoccupés par la dégradation des sols.

En ce sens, nous sommes pour un renforcement des pouvoirs de protection de la santé publique. Ainsi la Table soutient comme mesure additionnelle de protection de la santé la mise en place du principe de précaution sous régie municipale ou régionale (MRC). Ainsi, cela permettrait à toutes les municipalités de s'appuyer sur le principe de précaution afin d'obtenir toutes les preuves requises avant de permettre l'introduction d'un nouveau produit, d'un service ou de nouvelles pratiques agricoles ou industrielles dans son secteur. Elle pourrait assurer un rôle de protection de la santé et du bien commun de ses citoyens sous réserve de preuves scientifiques indépendantes suffisantes. C'est le requérant qui aurait la responsabilité de soumettre la preuve.

La Table de concertation ne peut accepter la situation actuelle (avant le moratoire) dans laquelle se trouvaient plusieurs municipalités dont une partie du territoire est soumis à la protection de la santé publique pour des nappes phréatiques contaminées tout en laissant place à de nouvelles émissions de permis d'établissement de productions porcines. Elle est d'avis que l'effet sur la santé publique doit être nul ou négligeable et que cela soit le principal critère à l'émission d'un permis.

Les risques pour la santé sont nombreux et démontrés. Nous indiquons à **l'annexe 2** quelques-uns des troubles de santé souvent cités par des articles scientifiques. Ainsi la Table de concertation en environnement est d'avis que vous avez toute la latitude nécessaire pour vous appuyer sur l'art. 24 de la Loi sur l'environnement qui indique clairement de s'assurer qu'un projet, même s'il est conforme aux normes, n'est pas : « susceptible de



porter atteinte à la vie, à la sécurité, au bien-être et au confort de l'être humain, de causer du dommage et de porter autrement préjudice à la qualité du sol, de l'eau, à la végétation, à la faune et aux biens »

### **3.3 La cohabitation harmonieuse des usages.**

Dans le cadre de nombreux travaux auxquels la Table de concertation en environnement de Portneuf a participé, celle-ci a toujours privilégié l'utilisation agricole des terres agricoles au sein de la MRC. Elle supporte et comprend les besoins des agriculteurs de vouloir vivre de ce métier si important pour la population québécoise. Elle a des échanges réguliers avec des agriculteurs ou des représentants locaux de l'UPA.

La Table croit et a comme objectif d'instaurer une cohabitation harmonieuse entre les agriculteurs et la population. Pour se faire, elle croit à l'obligation de mettre en place des mécanismes de communication et d'échange entre les représentants des différents usages du territoire portneuvois et québécois. La Table a toujours opté pour la création de canaux de communications sur des bases d'écoute et de partage d'informations. Les membres de la Table sont d'avis que ce n'est que par ces efforts de communication visant la mise en place d'une cohabitation harmonieuse qu'une solution durable pourra être élaborée par les différents acteurs.

La Table de concertation considère que, si des liens individuels de communication peuvent être établis avec des membres de la base de l'UPA, il en est autrement au niveau des gestionnaires de cette organisation qui ne semble pas favoriser de liens directes de communication avec la population. La Table constate que très peu de canaux de communication bidirectionnels existent sur une base régulière. Il apparaît que ce n'est que lorsque des conflits surviennent que peuvent naître certains contacts sporadiques. Nous recommandons que l'UPA intègre à l'intérieur de paliers décisionnels des groupes de citoyens et des groupes environnementaux. Il est temps, selon nous, que l'UPA qui exerce un monopole syndical s'ouvre, tout comme l'ont fait les industries, à la culture internationale des normes ISO environnementales et à la cohabitation avec les citoyens. Ainsi nous interpellons directement l'UPA afin qu'il procède à une ouverture majeure en matière de protection de l'environnement ainsi qu'à l'écoute de groupes de citoyens sur une base régulière.

Tout comme l'approche mise en place pour la gestion par bassin versant, il faut miser sur l'échange, l'écoute et se centrer sur les problématiques fondamentales du bien commun. C'est à ce prix que pourra naître une solution durable.

Bref, toute solution qui n'intégrera pas une adhésion solide des citoyens est vouée à un échec à plus ou moins long terme. En guise de conclusion, nous vous rappelons un extrait de la position de l'ONU sur le développement durable:

Selon l'ONU (Département de l'agriculture Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture FAO), une pratique agricole dans une perspective de développement durable doit :

« préserver la terre, l'eau et les ressources génétiques végétales et animales, ne pas dégrader l'environnement et être techniquement appropriée, économiquement viable et socialement acceptable »

...Parce que les activités agricoles engendrent inévitablement des conséquences sur l'environnement...s'assurer effectivement de préserver ou de mettre en valeur les ressources (eau, air, sol, faune et flore)... et de maintenir la qualité de l'environnement pour les générations actuelles et futures (p. 19)

Avant d'utiliser le terme de développement durable et d'en faire le titre de la commission, il faut se poser certaines questions?

- « Est-il possible de faire du développement durable avec la production porcine au Québec?
- Si oui, à quelles conditions?
- Quels sont les critères qui me permettent de mesurer avec précision les indices de développement durable?
- Quels sont les points de contrôles qui seront établis pour assurer l'obtention et l'intégrité des résultats?
- Quels seront les mécanismes de surveillance et de contrôle mis en place (normes ISO, etc.)?

Nous considérons que le titre en soi « développement durable » laisse présager d'avance un positionnement que la Table ne peut entériner. D'abord, ne devrait-on pas parler de production porcine dans un contexte de développement durable (donc axé sur la protection de l'environnement) plutôt que de développement durable de la production porcine (qui laisse sous entendre une croissance économique régulière). Nous vous rappelons le dépôt du document GENE26 « Document remis au BAPE par le gouvernement » qui faisait état entre autres « que plusieurs des succès de l'agriculture québécoise sont imputables aux performances de l'industrie du porc ». Nous vous faisons grâce de d'autres extraits tout aussi regrettables de la part de notre gouvernement qui n'a pas signé le document. Bien que nous vous félicitons pour la réponse que vous avez faites à ce document, force est de constater l'ambiguïté que le titre même de la commission entretenait.

Il est inconcevable scientifiquement de présumer un développement durable en tenant compte de la précarité des richesses sur la planète. Qui affirme développement durable présuppose en soi une série de pré-requis qu'il faut d'abord énoncer un à un et justifier scientifiquement. Si l'exercice n'est pas fait de prouver scientifiquement la viabilité de cette affirmation et ce, par des études indépendantes, alors la présidente et les commissaires prennent la population en otage sur des affirmations non fondées. Qui plus est, cette affirmation constitue le titre même des audiences sur la production porcine. Nous contestons donc de toutes nos forces l'utilisation du terme développement durable et nous apprécierions que les commissaires assurent à la population par des études indépendantes le

bien fondé de cet énoncé et l'interprétation claire que la commission en fait. À notre avis, aucun rapport du BAPE ne peut être produit sans apporter hors de tout doute la preuve que l'industrie porcine puisse faire du développement durable au Québec. Le BAPE ne peut éluder cet élément.

Selon l'avis de la Table de concertation en environnement de Portneuf, nous croyons que les travaux et le mode de fonctionnement actuel du bureau d'audiences publiques sur l'environnement par sa commission sur le développement durable de la production porcine au Québec ne peut répondre adéquatement à ces questions fondamentales qu'en s'appuyant sur des recherches indépendantes. Notre recommandation vise donc à poursuivre le moratoire et à entreprendre une réforme en profondeur basée sur une nouvelle approche de gestion du territoire ouverte aux citoyens et aux représentants des groupes de défense des différents usages. Et ce, tout en maintenant une priorité au développement d'une agriculture viable et respectueuse de l'environnement.

La démocratie rurale doit redonner à l'ensemble des citoyens ruraux sa place décisionnelle et non pas tenter de toutes les façons de lui enlever ce droit. Tout mouvement voué à limiter le pouvoir du citoyen est voué à l'échec. Il faut s'ouvrir à un nouveau mode de gestion basée sur des discussions portant sur des problématiques de fond, sur l'échange et l'obtention de consensus obtenus en s'appuyant sur des recherches scientifique indépendantes.

Il faut protéger le vivant sous toutes ses formes et assurer la protection de l'environnement par une gestion intégré des ressources et des projets d'affaires.

Bref, la Table propose donc de tenir compte des centaines (voire des milliers) d'études soulignant la dégradation de l'environnement (sols, eau, etc). Entre autres, des recherches approfondies depuis plus de dix ans font état de la dégradation de l'environnement et des écosystèmes dont celles se déroulant dans le secteur de la Yamaska et de plusieurs tributaires. De plus, les membres de la Table tiennent à faire remarquer à la commission que la dégradation de l'environnement est tellement marquée que plusieurs recherches réalisées sur une longue durée ont modifiées leur échelle pour pouvoir illustrer d'années en années les mêmes tableaux. Ce constat a été remarqué, entre autres, dans le cas de l'utilisation de pesticides. De plus, pour contrer la disparition de certains facteurs de mesure (ex : dû à la disparition de batraciens), les chercheurs ont été forcés de modifier les paramètres mêmes de leurs études.

Nous vous invitons aussi à ne pas limiter le débat à de simples problèmes d'odeur comme plusieurs le laissent entendre bien que ces problèmes ne doivent pas non plus être mis de côté.

La Table propose de considérer la capacité de support du milieu et des sols comme critère majeur pour l'émission d'un permis d'établissement agricole.

#### **4. Points de préoccupations additionnels**

Nous tenons aussi à informer la commission d'une préoccupation particulière qu'a la Table de concertation en environnement de Portneuf.

Nous sommes à même de constater directement que bien qu'elle ne soit pas le seul critère, l'industrialisation de la production porcine a eu un impact négatif sur la surenchère des terres agricoles et, indirectement, sur le dépeuplement de nos rangs. En fait, nous croyons que l'industrialisation de l'agriculture en général a un impact sur le départ de plusieurs agriculteurs dû à la vente de leur ferme et des terres qui s'achètent maintenant à prix d'or par les intégrateurs. Force est de constater que la montée de la valeur marchande des terres incite maintenant plusieurs agriculteurs qui, après avoir durement travaillé toute leur vie à des conditions financières modestes, vendent leur patrimoine à un prix qui leur promet incontestablement une fin de carrière sans tracas financiers.

La Table est d'avis que l'on doit contrer cet attrait passager qui sert les intégrateurs pour écouler le purin et les extrants de productions porcines sur des terres que l'on choisit davantage pour leur pauvreté que pour leur richesse. Nous croyons que l'UPA et le gouvernement devraient travailler à élaborer des programmes qui permettraient aux enfants des agriculteurs ou à de jeunes familles de prendre la relève de terre fertile propice à une production à dimension humaine.

La Table constate que les écoles se vident sur une bonne partie du territoire de la MRC et que très bientôt, ce n'est pas seulement les écoles qui vont fermer mais des rangs au complet parce que la population restante ne pourra en assurer les services et l'entretien requis. C'est vers la mort de nos campagnes que nous sommes destinés si rien n'est fait pour changer la situation et si le statu-quo est maintenu.

Il faut donc résister à un appât du gain passager qui risque en tout temps de s'écrouler en fonction de la conjoncture des marchés internationaux et travailler à soutenir de véritables solutions durables. Tous, nous sommes actuellement des témoins de la fragilité des marchés financiers et des secteurs industriels et agricoles. Tous, nous sommes témoins des dégringolades des marchés financiers et des impacts sur la production agricole de la maladie de la vache folle que l'on a évitée de justesse ou du poulet à la dioxine, des impacts des OGM, de la listeria, des effets des hormones bovines, etc. Il faut éviter de foncer tête baissée vers des solutions non viables.

---

#### **5. Points d'amélioration et commentaires**

Avant de terminer, les membres de la Table tiennent à faire quelques recommandations à la commission pour contrer certaines lacunes qu'elle a été à même d'observer dans la formule privilégiée par la commission et de lui faire part de certaines pistes qui, nous le croyons,

pourraient permettre une amélioration marquée du modèle de processus démocratique soutenue par le BAPE en adoptant certaines procédures proposées dans un concept d'amélioration continue du mode de fonctionnement.

À ce sujet, nous proposons à la commission une formule que nous croyons innovatrice et simple pour déterminer les thèmes sur lesquels portent les débats. Nous ne vous cacherons pas que le choix des six séances thématiques peut être discutable et que peu de place a été faite à une remise en question de la gestion du territoire, aux concepts de gestion par bassin versant, au principe de précaution et à plusieurs autres éléments importants dont le questionnement sur le mode actuel d'émissions des permis, etc. Ainsi, nous vous proposons, pour soutenir une approche plus démocratique, de faire appel à une consultation préliminaire de la population et des organismes concernés pour leur demander d'émettre leur préoccupation générale et les thèmes qu'ils souhaiteraient être identifiés par la commission. Cette consultation préparatoire pourrait impliquer trois ou quatre rencontres à l'échelle provinciale et permettre aux commissaires et à la présidente d'aller chercher une information de premier plan.

Nous tenons aussi à vous faire part des commentaires suivants :

- Nous déplorons qu'aucun commissaire ne représente le domaine de la Santé ou un organisme de protection environnementale et nous constatons que deux des trois commissaires nommés soient des membres qui ont travaillé pour l'UPA. Nous reconnaissons cependant la richesse de l'expertise de M. André Beauchamp qui a présidé le BAPE sur l'eau.
- Finalement nous croyons aussi que la MRC de Portneuf aurait pu être l'hôte d'au moins une soirée d'audiences publiques.

En terminant, nous tenons à remercier personnellement chacun des membres de la commission pour leur travail respectif et l'effort qu'ils ont mis individuellement pour faire progresser la situation de l'environnement et de l'agriculture au Québec en relevant ce défi d'importance.

## 6. RÉFÉRENCES

Nous nous sommes appuyés sur l'étude de la carte de sensibilité du milieu aux activités agricoles intensives pour la municipalité régionale de comté de Portneuf et des municipalités limitrophes 1994-1997, sur les documents et **sur les références bibliographiques suivantes:**

- Berthiaume R., Bouchard C., Rosen M. A., Exergetic evaluation of the renewability of a biofuel, *Exergy Int. Journal*, (Éd. Elsevier SAS), 1(4) (2001) 256-268
- Bureau d'audiences publiques sur l'environnement. (2000). *L'eau, ressource à protéger, à partager et à mettre en valeur*. Rapport de la Commission sur la gestion de l'eau au Québec. No 142, Tome I. 478 p.
- Edwards, D. R., B. T. Larson et T. T. Lim. (2000). Runoff nutrient and fecal coliform content from cattle manure application to fescue plots. *Journal of the American Water Resources Association*, **36**(4): 711-721.
- Fagnan, N., É. Bourque, Y. Michaud, R. Lefebvre, É. Boisvert, M. Parent et R. Martel (1999). Hydrogéologie des complexes deltaïques sur la marge nord de la mer de Champlain, Québec. *Hydrogéologie*, **4** : 9-22.
- Faubert, G., N. Ruest, Y. Couture, et Y. Litvinski. (1997). Cryptosporidium et cryptosporidiose. *Vecteur Environnement*, **30**(1): 69-74.
- Faust, M. A. (1982). Relationship between land-use practice and fecal bacteria in soils. *Journal of Environmental Quality*, **11**(1): 141-146.
- Fraser, R. H., P. K. Barten et D. A. K. Pinney. (2000). Predicting stream pathogen loading from livestock using a geographical information system-based delivery model. *Journal of Environmental Quality*, **27**: 935-945.
- Gangbazo G., Babin F., Pollution de l'eau des rivières dans les bassins versants agricoles, *Vecteur environnement*, 23 (4) (2000) 47-57.
- Giroux I., Duchemin M., Roy M., Contamination de l'eau par les pesticides dans les régions de culture intensive du maïs au Québec : campagne d'échantillonnage de 1994 et 1995, 2<sup>nd</sup> edn., Quebec Ministry of Environment, 1997, report : envirodoq : EN970527.
- Graczyk, T. K., B. M. Evans, C. J. Shiff, H. J. Karreman et J. A. Patz. (2000). Environmental and geographical factors contributing to watershed contamination with *Cryptosporidium parvum* oocysts. *Environmental Research Section A*, **82**: 263-271.
- Gouvernement du Québec (1997). *L'eau potable au Québec : un second bilan de sa qualité : 1989-1994*. Ministère de l'Environnement et de la Faune. 36 p.
- Levallois P., Thériault M., Rouffignat J., Tessier S., Landry R., Ayotte P., Girard M., Gingras S., Gauvin D., Chiasson C. (1998) – Groundwater contamination by nitrates associated with intensive potatoe culture in Québec. – Groupe Écorecherche, Université Laval, The science of total environment 217, 91-101p.
- Levallois P. et Landry R, Agriculture intensive et Écosystèmes régionaux, du Diagnostic aux Interventions, Presses de l'université Laval, 2000.
- Meals, D.W. (2001). *Lake Champlain Basin Agricultural Watersheds Section 319 National Monitoring Program Project: Final Report*, May 1994-November 2000. Vermont Department of Environment Conservation, Water Quality Division, Waterbury, VT 05671. 217 pp.

Michel, P., J. B. Wilson, S. W. Marin, R. C. Clarke, S. A. McEwen et C. L. Gyles. (1999). Temporal and geographical distributions of reported cases of *Escherichia coli* O:157:H7 infection in Ontario. *Epidemiol. Infect.*, **122**: 193-200.

Ministère de l'Environnement du Québec (2002). *L'eau. La vie. L'avenir. Politique nationale de l'eau*. Envirodoq : ENV/2002/0310.

Paradis D. (1997) – Qualité de l'eau souterraine en zone de culture intensive de la pomme de terre dans la MRC de Portneuf. – Ministère de l'Environnement et de la Faune, Direction régionale de Québec, 14 p.

(Paradis D. et al, Qualité de l'eau souterraine dans la MRC de Portneuf, MENVIQ, MAPAQ, DSC-Chul, septembre 1991)

Pimentel D., Ethanol fuels: energy, security, economics, and the environment, *J. Agricultur. Environmental Ethics* 4 (1991) 1-13.

Rouffignat, J. et al, chapitre 1 - La perception de l'impact régional et local des activités agricoles sur les écosystèmes : une approche régionale ;

Simard, R. R., D. Cluis, G. Gangbazo et S. Beauchemin. (1995). Phosphorus status of forest and agricultural soils from a watershed of high animal density. *Journal of Environmental Quality*, 24: 1010-1017.

## **ANNEXE 1**



## POLITIQUE ENVIRONNEMENTALE DE LA TABLE DE CONCERTATION EN ENVIRONNEMENT DE LA MRC DE PORTNEUF

### Contexte et mission :

Depuis sa création en 1992 (légalement constitué depuis le 10 décembre 1998), la table de concertation en environnement de la MRC de Portneuf a comme mission de :

Faire la promotion des valeurs environnementales auprès de la population, des sociétés ou personnes morales, des organismes municipaux et des divers intervenants socio-économiques de la région de Portneuf, dans une perspective de développement durable et inciter à l'action.

### *Plus particulièrement :*

- *Informar et sensibiliser la population de la région de Portneuf en matière d'environnement ;*
- *Amener les différents groupes oeuvrant dans le domaine de l'environnement à mieux se connaître et à apprécier leurs réalisations ;*
- *Faire mieux connaître les réalisations environnementales de la région ;*
- *Représenter les organismes environnementaux de la région ;*
- *Proposer et favoriser la réalisation d'initiatives environnementales ;*
- *Faire adopter par les instances appropriées le projet de politique environnementale élaboré pour la région et favoriser sa mise en place ;*
- *Élaborer des problématiques environnementales particulières à la région afin de susciter l'action.*

Cette dernière a décidé de se doter d'une politique environnementale qui vise à établir concrètement. :

- La portée de son mandat;
- Les principes sur lesquels elle s'appuie ;
- Les clientèles concernées ;
- Les enjeux et les objectifs généraux et spécifiques ;
- Le plan d'actions;

### La portée de son mandat:

Le mandat de la table de concertation en environnement vise essentiellement la protection de l'environnement.

Cette protection de l'environnement touche six éléments qui regroupent les principaux objets d'intervention sur lequel se porte l'attention et les efforts de la table. Ces derniers sont :

L'eau ;

L'air ;

Le sol ;

Les déchets ;

L'énergie ;  
Le vivant.

La protection de l'environnement ne peut porter sur un objet d'intervention isolément mais que son attention doit porter sur l'écosystème. En fait que l'écosystème, base même de l'écologie, est une interrelation entre la communauté d'espèces vivantes (le vivant) et son environnement physique (eau, air, sol).

Cet écosystème est donc menacé quotidiennement par les activités humaines. C'est pourquoi il faut dorénavant étudier et analyser la portée de nos gestes sur l'environnement et leurs impacts à court, moyen et long termes sur le maintien de l'équilibre des écosystèmes.

Le rôle que se donne la table de concertation en environnement vise la protection des écosystèmes. Par les actions énoncées dans sa mission, elle vise plus particulièrement à concerter les intervenants du milieu vers une prise de conscience individuelle et collective de la protection de l'environnement.

#### **Les principes sur lesquels elle s'appuie:**

Pour répondre à son objectif de protéger l'environnement, la table a défini quatre principes qui lui servent de base de raisonnement, comme règle générale afin d'établir ses orientations, ses études et analyses, ses positions et ses actions dans le domaine de l'environnement. Ces principes sont les suivants :

#### **1<sup>er</sup> principe : Protéger l'environnement dans une perspective de développement durable.**

La protection de l'environnement vise à protéger l'équilibre des écosystèmes afin de préserver la vie et sa biodiversité. La biodiversité vise à permettre, favoriser et soutenir, dans un environnement donné, la diversité des espèces (plantes et animaux) et de leurs caractères génétiques naturellement obtenus. La biodiversité est notre garantie d'avenir en cas de maladies, changements climatiques, épidémies ou autres pressions exercées sur notre environnement.

Le développement durable doit s'appuyer sur la protection de l'environnement et sur la biodiversité. C'est par une utilisation rationnelle et limitée des ressources que l'on peut espérer un développement durable dans un contexte de ressources qui ne sont pas éternelles. Impérissable et permanent sont des synonymes de durable alors que les ressources naturelles peuvent s'altérer et s'épuiser.

#### **2<sup>ème</sup> principe : Favoriser la biosécurité.**

La biosécurité se soucie « essentiellement de la "gestion de tous les risques de type biologique et environnemental associés à l'alimentation et à l'agriculture, y compris les forêts et les pêches", un secteur qui couvre la sécurité sanitaire des aliments, ainsi que la vie et la santé des végétaux et des animaux »<sup>2</sup>. Le principe de précaution est un moyen très

---

<sup>2</sup> Département de l'agriculture Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO)

effiace de favoriser la biosécurité. Il vise à ne permettre l'introduction dans l'environnement que des produits ou projets dont on a une certitude démontrée qu'ils n'ont aucun impact nuisible sur l'environnement. Bref, tant que l'on a pas cette assurance, tout produit ou projet n'est pas approuvé.

### **3<sup>ème</sup> principe : Favoriser une gestion intégrée**

Une gestion intégrée favorisant la concertation des actions environnementales passe par l'équilibre des écosystèmes. Elle inclue l'interrelation des différentes ressources naturelles et le vivant sous toutes ses formes. Il faut devenir de plus en plus conscient des impacts des activités humaines afin de les harmoniser davantage avec l'équilibre naturel des écosystèmes.

Une gestion intégrée passe aussi par une communication ouverte entre tous les intervenants. Elle implique aussi le travail en équipe, l'adoption de plans conjoints entre les intervenants des différents ministères et organismes (Environnement - Santé publique - MAPAQ - MRN - Autorités régionales et municipales, etc.), la participation des citoyens ainsi que des entreprises privées concernées. Cette gestion intégrée ne peut que permettre :

- Une transparence dans l'information traitée ;
- Une mise à commun des connaissances pertinentes ;
- Une compréhension globale des besoins et des problématiques ;
- La possibilité d'obtenir des consensus sur des solutions globales et efficaces.

### **4<sup>ème</sup> principe : Favoriser l'accessibilité et la diffusion d'une information juste.**

Il est indispensable que l'information touchant l'environnement soit facilement accessible et surtout divulgué par les propriétaires de cette information aux différentes clientèles concernées par cette information.

De plus, la rigueur scientifique est de mise et l'information scientifique doit reposer sur des recherches indépendantes et sur l'accessibilité complète de l'information sur les protocoles, le déroulement et les résultats des recherches. Ceci permet d'assurer un haut degré d'intégrité des recherches. D'ailleurs les revues internationales de pointe raffermissent leurs critères de sélection sur le choix des articles publiés.

#### **Les clientèles visées par cette politique environnementale:**

Tous les citoyens du territoire sont interpellés par cette politique environnementale qui vise la protection de l'environnement. C'est une responsabilité individuelle car chacun est concerné par la qualité de son air, de son eau et de son sol tout autant que par les déchets qu'il produit et par l'énergie qu'il utilise.

Mais c'est aussi une responsabilité collective. De façon plus spécifique, outre les citoyens, la politique s'adresse aux personnes, et groupes qui s'impliquent dans la protection des richesses naturelles, des groupes socioéconomiques, des entreprises, des élus et responsables municipaux et régionaux, à tout le personnel des ministères et organismes

oeuvrant de près ou de loin dans des secteurs qui touchent ou ont un impact sur l'environnement.

## **ANNEXE 2**

## LA SANTÉ

- ❑ L'exposition potentielle des populations du milieu rural ; Les populations résidant en milieu rural sont, pour la plupart, regroupées dans de petites municipalités. Les réseaux de distribution d'eau desservant moins de 5000 personnes sont plus vulnérables à la contamination que les réseaux de plus grande taille parce qu'ils dérogent plus souvent à la fréquence d'échantillonnage réglementaire, que plusieurs d'entre eux ne désinfectent pas leur eau ou sont dotés de chaînes de traitement incomplètes ou non appropriées ou encore qu'ils sont opérés par du personnel ne possédant pas les qualifications requises [Gouvernement du Québec, 1997]. L'importante épidémie d'origine hydrique survenue au printemps 2000 à Walkerton, en Ontario, illustre d'ailleurs la vulnérabilité des petits réseaux de distribution d'eau potable. À noter que le nouveau *Règlement sur la qualité de l'eau potable*, adopté en 2001, s'attarde tout particulièrement à ces problématiques. De plus, l'exposition aux odeurs provenant de l'entreposage, de la manutention et de l'épandage dans les secteurs à haute densité d'élevage, représente maintenant un problème pour un grand nombre de citoyens du milieu rural, incluant des membres de la communauté agricole.
- ❑ Les problèmes de nature infectieuse : les animaux d'élevage sont les hôtes d'une quantité importante de micro-organismes, dont certains ont un pouvoir pathogène. Le rapport de santé identifie 7 genres bactériens, 2 genres de parasites et 1 virus. Ces agents infectieux ont été retenus en considérant principalement les risques pour les personnes résidant à proximité des élevages intensifs (infection par ingestion d'eau, baignade). Dans le cadre de la production animale intensive, d'importantes quantités d'antibiotiques sont administrées aux animaux dans le but de prévenir les infections et d'accélérer leur croissance, ce qui conduit à une antibio résistance chez les humains consommateurs. Plusieurs études ont mis en évidence des associations spatiales significatives entre la densité des productions et la contamination des eaux et des sols par les fertilisants, pesticides et agents pathogènes [ex.: Meals *et al.*, 2001; Edwards *et al.*, 2000; Fraser, *et al.*, 2000; Graczyk, *et al.*, 2000, Michel *et al.*, 1999; Simard *et al.*, 1995; Faust, 1982] ainsi que les risques associés à la santé [ex.: Jones, 1999; Laferrière, 1996; Faubert *et al.*, 1997].
- ❑ Les risques d'origine chimique : les nitrates, en milieu agricole, les puits d'alimentation en eau souterraine ayant fait l'objet d'échantillonnage montrent fréquemment des concentrations supérieures juste devant la porcherie qui viendra augmenter de façon considérable sa contamination [Fagnan *et al.*, 1999]. Maladie répertoriée Méthémoglobinémie, ou syndrome du bébé bleu, ont été rapportés.
- ❑ Les sous-produits de la chloration : risque notable de cancer, en particulier de la vessie (trialométhanes) (Docteur Jean-Pierre Payment Spécialiste de l'eau et microbiologiste à l'Institut Armand-Frappier de Montréal et consultant pour l'organisation mondiale de la santé (OMS); Bulletin d'information en santé environnementale Volume 11 – n° 5 Septembre-Octobre 2000 « Les risques à la santé publique associés aux activités de production animale »).

- Les cyanobactéries : excès de phosphore dans les eaux de surface conduisent à des atteintes hépatiques, gastro-entérite chez les personnes ayant consommé de l'eau contaminée par ces toxines. Des études récentes ont permis de les identifier dans des plans et cours d'eau du sud de la Province (Bulletin d'information en santé environnementale Volume 11 – n° 5 Septembre-Octobre 2000 « Les risques à la santé publique associés aux activités de production animale » 6 médecins dont Benoît Gingras).
  
- La contamination de l'air : Les odeurs provenant d'activités agricoles et principalement des porcheries représentent beaucoup plus qu'un simple inconvénient. Il a été démontré que les personnes soumises aux odeurs qui se dégagent de ces installations souffrent d'anxiété et de dépression, ressentent de la colère et de la fatigue, troubles d'humeur de façon plus manifeste que l'ensemble de la population et également que ces odeurs influent sur le système immunitaire d'où d'autres problèmes de santé. Mentionnons également que les populations résidant dans le voisinage de porcherie de grande dimension présentent des taux anormalement élevés de problèmes respiratoires. Ces 2 affirmations proviennent d'une étude américaine mentionnée sur l'actualité du 22 Septembre 2000 intitulée « L'eau qui tue ». En Iowa, on a déterminé que le méthane, l'ammoniac et le sulfure d'hydrogène émis par un élevage 4000 têtes étaient causes de maladies respiratoires dans un rayon de deux kilomètres. L'Iowa, pourtant en pleine Corn Belt (région de culture du maïs) n'a pas hésité à instaurer un moratoire sur la constitution de nouveaux élevages. Le Kansas et le Nebraska les ont même bannis. Les américains estiment en effet que l'agriculture a dépassé l'activité industrielle comme source principale de pollution et ont réagi avec vigueur. Aux Etats-Unis, l'EPA (Environmental Protection Agency) a fait de l'inspection des usines d'élevage une priorité. Les gens qui vivent sous le vent par rapport aux grandes porcheries de Caroline du Nord (où a été inventé ce mode de production) souffrent davantage de maux de tête, de rhinites, de laryngites, de toux persistantes, de diarrhées et d'irritation des que ceux qui sont en amont. Le quart des employés des porcheries sont atteints de bronchite chronique.

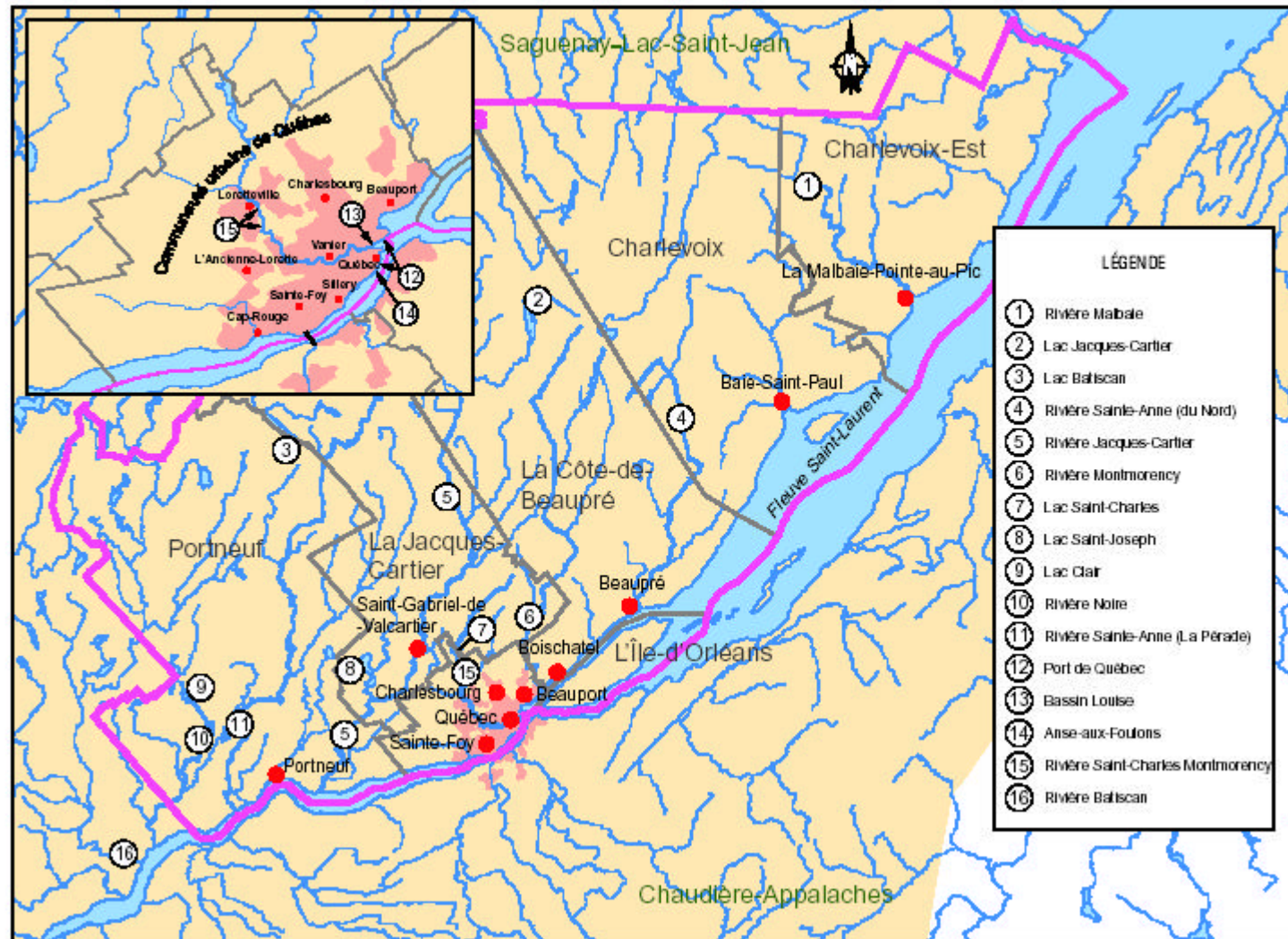
#### CONCLUSION pour la Santé :

Le risque pour la santé publique est bien présent et pourrait même s'accroître au cours des prochaines années compte-tenu des objectifs de croissance soutenue de la production, de la concentration importante des élevages sur certains territoires et de la tendance à la gestion des déjections animales sous forme liquide.

## **ANNEXE 3**



Figure 1.3 La région de la Capitale-Nationale



Source: adaptation de la carte BDGAQ IM, 1999, ministère des Ressources naturelles.